



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Pays de la Loire

Affaire suivie par :
Malo LEMEE

malo.lemee@culture.gouv.fr

Références : CP0441092400002-2

**Direction régionale
des affaires culturelles**

SNCF VOYAGEURS - TGV INTERCITES
Direction des Opérations Industrielles
Maîtrise d'Ouvrage en Technicentre
1-3 Avenue François Mitterrand
93200 SAINT DENIS

À l'attention de M. PRIOLEAU Jérôme,

NANTES, le 11/01/2024

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement
Références : NANTES (LOIRE-ATLANTIQUE), 2024 - Gare Chantenay - IW 33,50,51,52,53
CP0441092400002 - Livre V du Code du patrimoine
Votre courrier du 3 janvier 2024
Méi : jerome.prioleau@sncf.fr

Madame, Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 3 janvier 2024.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

En conséquence, je suis réputé(e) avoir renoncé à émettre des prescriptions d'archéologie préventive. Ce renoncement est valable cinq ans sauf si votre projet connaît des modifications substantielles ou si l'état des connaissances archéologiques sur ce territoire évolue.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
La conservatrice régionale de l'archéologie

IBR

Isabelle BOLLARD-RAINEAU